

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

ABN AMRO Global High Yield 2021 Part R : FR0012317345

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euros », ABN AMRO Global High Yield 2021 a pour objectif (net de frais de gestion) de fournir un rendement supérieur à celui de l'OAT échéance 25 octobre 2021, sur une période prédéfinie jusqu'au 30 septembre 2021 et sur la base d'investissements en obligations et titres de créance sans contrainte de notation, libellés en euros. A titre indicatif, au 01/09/2014, le taux de rendement actuariel de l'OAT 25 octobre 2021 est de 0,70%.

Le portefeuille initial et les ajustements en cours de vie seront établis selon trois approches principales :

- la gestion de la maturité correspondante à l'horizon d'investissement souhaité. Néanmoins, l'échéance des obligations en portefeuille encadrera l'échéance du Fonds (échéance maximum fixée à fin juin 2022).
- la gestion de la sensibilité : en fonction des anticipations sur l'évaluation des marchés des taux, la fourchette de sensibilité sera décroissante dans le temps : de 8 à 0.
- la gestion du « crédit » : mise en œuvre d'une sélection d'émetteurs faisant appel à la combinaison de l'analyse fondamentale et de l'analyse de marché dans le but de sélectionner le meilleur potentiel d'appréciation. Le FCP est exposé jusqu'à 100% de l'actif net à des émissions libellées exclusivement en euros quel que soit la nationalité de l'émetteur et la nature de l'émetteur (dette publique/dette privée).

Le Fonds investira dans des obligations classiques et des TCN libellés en euros, et dans des obligations convertibles.

Le portefeuille pourra être investi, jusqu'à 100% de l'actif net en titres de notation strictement inférieure à BBB-, dits titres spéculatifs (Non Investment Grade et/ou Non Notés) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

Le Fonds pourra être investi en obligations convertibles ou plus généralement tout instrument financier intégrant un dérivé et donnant accès de manière immédiate ou différée au capital d'une société jusqu'à 20% de l'actif net. L'exposition en actions du Fonds sera comprise entre 0 et 10% de l'actif net.

L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés sur les marchés réglementés et les marchés de gré à gré (futures et options) aura pour unique but de couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

Dans la limite de 10% de l'actif net, afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM, le gérant aura recours aux OPCVM/Trackers et FIA monétaires, obligataires ou diversifiés, de droit français ou européens.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

La durée de placement recommandée est : jusqu'à l'échéance, le 30 septembre 2021.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Ces demandes sont centralisées le jour d'établissement (le vendredi) de la valeur liquidative avant 13h00, chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire, le vendredi).

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ?

L'exposition diversifiée aux marchés de taux et de crédit explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'investissement en titres à haut rendement (dits titres spéculatifs) dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPCVM : 1,50% Acquis à l'OPCVM : - Du 1er avril 2016 au 29 décembre 2017 : 0,50% - Du 5 janvier 2018 jusqu'à l'échéance du Fonds (30 septembre 2021) : 0,30%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,20%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,17% facturé au titre du dernier exercice.
10% TTC de la performance positive de l'OPCVM au-delà de 6% de la performance annuelle. La commission de performance est supprimée à compter du 1er juillet 2017.	

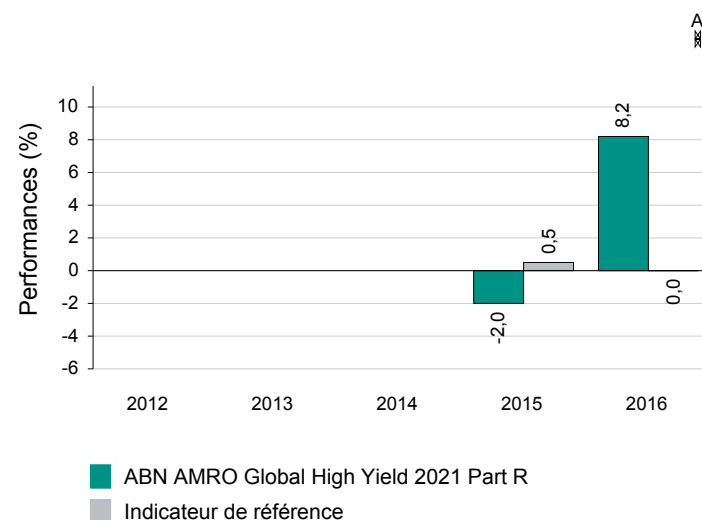
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



A : Jusqu'au 2 janvier 2017, l'OPCVM se dénommait Neufilze Obli 2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 26 novembre 2014

Date de création de la part : 26 novembre 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : OAT échéance 25 octobre 2021.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 octobre 2017.